

**Le campus de la Cité Scientifique et le Grand Stade :
conventionnement pour un voisinage respectueux**

Document de travail soumis à la Commission d'Aménagement du Campus du 24 mai 2011

I - TEXTE

L'inauguration du stade aura lieu le 14 juillet 2012.

Les travaux de construction du stade lui-même sont visibles de tous ; ils connaissent déjà un peu de retard, ce qui est inévitable pour un chantier aussi complexe.

Les travaux d'accessibilité au stade sont également très visibles de tous. Ceux qui sont extérieurs au campus, mais proches, entravent les entrées/sorties. Les travaux intérieurs ne font que commencer, et dureront jusqu'à la veille de l'inauguration.

Il est nécessaire de faire le point sur les discussions autour du suivi des travaux d'une part, et les conventionnements qui encadreront la gestion des événements d'autre part.

1. Les interlocuteurs et la méthode de suivis

2. Les conventionnements et leurs spécificités

2.1 – Les AOT (autorisations d'occupation temporaire)

2.2 – Les conventions d'usage

2.3 – Les conventions de gestion

1 - Les interlocuteurs et la méthode des suivis

Le Maître d'Ouvrage du stade est Lille-Métropole Communauté Urbaine (LMCU).

Mais nos interlocuteurs changent selon le sujet traité :

- Accessibilité au stade, aménagement paysager du campus en vue de cette accessibilité : LMCU et Ville de Villeneuve d'Ascq. Par exemple, LMCU met en place l'éclairage public, mais VA en assure la maintenance.
- Voirie sur les CD qui desservent le stade : Conseil Général du Nord.
- Gestion des événements (définition de la jauge, procédures de sécurité, procédures d'encadrement des trafics piétons et automobiles, procédures post-événements, ...) : ELISA (société du groupe EIFFAGE dédiée à la gestion du stade durant les 31 ans de la durée du PPP), TRANSPOLE (société interne à LMCU), le LOSC, LMCU, VA.

A l'intérieur de LMCU même, les interlocuteurs changent aussi selon les sujets :

- Aménagement des espaces, voirie : Service des espaces, de l'aménagement et de l'assainissement.
- Gestion des événements : Service des sports.

Mais tous les services avec lesquels il faut traiter ne sont peut-être pas encore identifiés.

Le suivi est assuré au sein de groupes, mis en place autant que de besoin :

- Comité de Suivi de l'avancement du Grand Stade : tous les 3 mois, réunit des représentants de toutes les parties prenantes. Réunions à LMCU sous la présidence de la Vice-Présidente en charge des Sports, assistée des maires de Villeneuve d'Ascq et de Lezennes.
- Groupe de travail sur les travaux d'accessibilité au stade sur la Cité Scientifique : se réunit tous les mois depuis février 2011, à la Cité Scientifique de préférence. Traite des travaux de préparation et d'aménagement des paysages, mais pas des procédures de gestion ni de sécurité. Nous avons souhaité que VA soit systématiquement représentée à ces réunions.
- En marge de ce groupe, il a été décidé de tenir des réunions de travail sur les points qui posent problème pour rechercher la solution qui permette de respecter le principe énoncé dans le protocole de décembre 2010¹.
- Un nouveau groupe de travail va être constitué prochainement pour traiter des procédures de gestion.

Proposition soumise à la commission :

Le Président de Lille1 invite à une réunion sur le campus le VP en charge du développement économique et administrateur de Lille1, le Vp en charge des sports, le VP en charge de l'urbanisme et de l'aménagement, le Vp en charge des Transports, le VP en charge de l'hébergement, le VP en charge des universités. Objectif : Donner une vision d'ensemble aux actions que tous les occupants du campus, dont l'université inventeur du métro VAL, et LMCU élaborent à l'occasion de la construction et de la mise en service du stade, en faveur d'une valorisation cohérente de cette partie

¹ Document de référence par lequel LMCU « se porte garant du principe que les établissements et résidents de la cité scientifique pourront mener leurs activités normalement au quotidien, y compris pendant les jours d'évènement »

2 – Les types de conventionnements et leurs spécificités :

Le protocole signé en décembre 2010 prévoit que des conventions soient établies pour régir chacune des questions qui va définir un aménagement ou une procédure de gestion impactant la vie quotidienne des occupants du campus.

Trois types de conventions s'avèrent nécessaires :

- Les Autorisations d'Occupation Temporaires (AOT) : parcelles sur lesquelles LMCU peut procéder à des aménagements temporaires pendant les travaux d'aménagements pérennes ; ces parcelles sont ensuite remises par les soins de LMCU dans un état d'utilisation défini par l'université.
- Les conventions d'usage : décrivent par le détail les aménagements que réalise LMCU dans le cadre du projet d'accessibilité au stade. Exemples : le traitement de la voirie de l'Anneau Langevin, les clôtures qui protégeront les bâtiments et espaces voisins des flux de piétons, etc.
- Les conventions de gestion : décrivent les modalités de fonctionnement durant les activités qui se dérouleront au stade. Exemples : les comptages, la sécurité, le nettoyage, ...

Il peut paraître étonnant que l'on doive encore travailler ces questions alors que l'étude qu'avait présentée le Cabinet ALGOË devant la Commission d'Aménagement du Campus (juillet 2008) était supposée les avoir traitées.

Il est utile de relire cette étude pour se rendre compte à la fois du fait qu'elle avait été menée plutôt sérieusement de la part de quelqu'un venant de l'extérieur, mais que plusieurs traits significatifs manquent. Par exemple, les rôles que jouait la bibliothèque universitaire sont totalement ignorés. A fortiori, les rôles que jouera le futur Learning Center ne pouvaient être imaginés.

De plus, travailler maintenant le contenu précis des conventions permet d'intégrer l'ensemble des interactions auxquelles on peut s'attendre d'ici à la fin de la période de mise en œuvre du Plan Campus (2015-2016). Or ces travaux sont suffisamment importants pour qu'ils ne soient pas perturbés par les activités d'exploitation du stade.

2.1 – Les AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) :

Cette démarche est effectuée par les services du Rectorat sur la base des indications que nous leur fournissons. Ces indications sont rassemblées sur le tableau joint.

Les idées qui ont guidé le choix de la remise en état sont :

- Marquer les deux entrées vers le cœur du campus par des parvis d'où part le cheminement piétonnier central Nord-Sud, le long du viaduc du métro.
- Intégrer dans la trame verte les autres parcelles. Dans cet esprit, l'ancien terrain d'athlétisme est un peu en marge : il est remis en herbe mais en tant qu'aire d'entraînement et non terrain de compétition, en compensation de la suppression de deux terrains de sport actuellement sur le Village Galois.

2.2 – Les conventions d'usage :

Il s'agit de préciser qui réalise l'aménagement et qui l'entretiendra. LMCU a commencé de discuter avec chaque partenaire séparément. Lille1 est associée aux discussions qui concernent l'ensemble du campus.

- Clôtures arborées encadrant le cheminement des piétons entre la station 4Cantons et la passerelle d'une part, la station Cité Scientifique et le pont de Tournai d'autre part. Selon l'emplacement de ces clôtures, outre l'université sont concernés : Météo-France, la clinique vétérinaire Oncovet, l'Ecole Centrale de Lille, le CNED, le CROUS.
- Les cheminements piétonniers entre le parking P6 et la station Cité Scientifique d'une part, entre le parking P11 et la station 4Cantons d'autre part. Ces cheminements sont provisoires ; ils seront remplacés par un aménagement complet en zone de rencontre, conformément à l'engagement de LMCU dans le protocole de décembre 2010.
- Les aménagements des zones de rencontre de l'Anneau Langevin, des avenues Carl Gauss, Linné et Mendéléiev.
- L'éclairage doit être réalisé par LMCU, mais l'entretien est à la charge de la Ville de Villeneuve d'Ascq.
- La construction de sanitaires : le campus de Lille1 devra être équipé de toilettes publiques en nombre significatif.

2.3 - Le déroulement des évènements :

Les événements qui se dérouleront au stade ne relèvent pas que du sport. Quels qu'ils soient, selon leur dimension, ils auront un impact sur la voie publique. En conséquence de quoi, la variable critique est la jauge qu'indiquera l'organisateur de l'évènement. La liste des parkings requis dépend de cette jauge.

En conséquence, le préfet active un plan de mobilisation de moyens humains et matériels pour assurer la sécurité sur la voie publique. Les services de secours en charge d'élaborer ces procédures attendent que les exploitants aient arrêté leur propre plan général.

Selon la jauge déclarée par l'organisateur de l'évènement et le dispositif retenu par la Préfecture, l'université activera un scénario préalablement défini avec les usagers. Ce scénario gèrera essentiellement les conditions d'accès aux bâtiments et les itinéraires pour sortir du campus. Tous les usagers auront connaissance des dispositions retenues avant tout évènement.

Toujours dans le protocole de décembre 2010, LMCU s'est engagée à mettre en place un **observatoire** des activités du stade. Cet observatoire analysera le déroulement de chaque événement et ses impacts, de façon à apporter les améliorations nécessaires au fur et à mesure. Il est essentiel que les occupants du campus participent sérieusement à ce suivi et à ces évaluations. Toutes les parties prenantes ont vocation à participer à cet observatoire.

Si une telle opération de suivi devait intéresser un chercheur en sciences humaines et sociales, il serait possible de l'associer aux travaux de l'observatoire.

2.4 - Les conventions de gestion :

Cet aspect n'a pas encore été traité par LMCU, au-delà des déclarations d'intention. Notre exigence à avancer sur ce sujet

- Les barrières de filtrage (Plan joint)
LMCU posera 5 barrières de filtrage pour ne laisser accéder à l'intérieur du campus que les véhicules dont le conducteur dispose d'un badge spécifique.
- La signalétique
Pour être efficace, la signalétique doit être simple et lisible. La signalétique destinée aux usagers du stade devra être très nettement distincte de celle destinée aux usagers du campus. Toutes les deux devront être dynamiques, c'est-à-dire afficher des messages adaptés à la procédure en vigueur. La coordination de la signalétique est centralisée sur le campus.
- Les systèmes de comptage
LMCU disposera d'une caméra avec système de comptage SIREDO sur le Bd de Tournai, à l'entrée du parking P5. De plus, LMCU accepte de participer à l'équipement de la voirie du campus dans le cadre d'un programme de recherche en développement (voir dernier §).
- La surveillance des flux de spectateurs
Durant les événements au stade, les piétons seront suivis par caméras de surveillance entre la passerelle et les parkings. La localisation de ces caméras, leur mode de gestion, l'utilisation et l'archivage des données sont à définir.
- La propreté des sites
Le protocole de décembre 2010 stipule aussi que LMCU prend en charge le nettoyage du campus après chaque événement. Les tâches sont maintenant à préciser dans une convention dont la discussion n'a pas encore commencé.
- Les personnels de service
Toutes ces activités induites par les événements vont mobiliser du personnel : filtrage des entrées/sorties du campus, points sensibles, permanence au poste de sécurité, équipes d'intervention. Là encore, les tâches sont à définir précisément, en indiquant les moyens requis et la source de ces moyens.
- Le plan de sécurité
Enfin, Lille1 vit actuellement une phase de mise en place d'un plan rationnel de sécurité qui nécessite d'inventorier tous les processus actifs sur le campus, et de responsabilisation de tous les acteurs. De plus, d'ici à 2015-2016 se multiplieront les chantiers financés par le Plan Campus. Ces contraintes s'imposent donc à tous les utilisateurs du territoire du campus, y compris les exploitants de Transpole et du stade (ELISA, LOSC, ...). A quoi s'ajoute, durant les événements au stade, les procédures élaborées avec les organisateurs.

Lille1 s'est engagée, à travers plusieurs équipes de recherche, dans une action de recherche-développement de *ville intelligente*. Il s'agit de capter des informations de flux de matières premières pour tenter d'optimiser les circuits de mise à disposition des ressources et les consommations. Une autre application du projet concerne la régulation des flux de véhicules. C'est un projet qui concerne essentiellement les collectivités territoriales. Diverses opérations sont en cours de par le monde. L'idée est d'équiper le campus pour en faire un site pilote. Les partenaires concernés par la gestion de l'exploitation du stade ont manifesté leur intérêt pour ce projet.

TABLEAU SYNTHETIQUE DES PARCELLES FAISANT L'OBJET D'UNE AUTORISATION TEMPORAIRE D'UTILISATION ET DE LEUR REMISE EN ETAT

Lieu-dit	Parcelle	Utilisation temporaire	Remise en état	Usage futur	Observations
Parking IUT		Parking + Base vie VRD	Désimperméabilisation de la parcelle (débitumisation le cas échéant, remplacement de la terre superficielle déplacée et labourage du sol). Semis d'un mélange de semence "prairie fleurie" contenant des espèces et génotypes locaux et non-invasifs.	Espace vert constituant un élément de la trame verte du campus : une aménité paysagère et favorisant une biodiversité importante.	Projets en attente de précision
Appui passerelle		Chantier + Accès depuis le Bd Langevin	Désimperméabilisation de la parcelle (débitumisation le cas échéant, remplacement de la terre superficielle déplacée et labourage du sol). Semis d'un mélange de semence "prairie fleurie" contenant des espèces et génotypes locaux non invasifs. Des arbres (espèces et génotypes locaux non invasifs, voir la liste en annexe) devront être plantés sur cette parcelle et renforcés par des arbustes afin de constituer une barrière végétale le long du Boulevard de Breucq. Une clôture devra être posée sur cette parcelle afin d'empêcher que le bétail présent sur des parcelles proches, susceptible de s'échapper, n'accède à l'autoroute.	Pacage. Espace vert "vitrine" de l'Université constituant un élément de la trame verte du campus : une aménité paysagère et favorisant une biodiversité importante.	Cet espace constitue un accès ouest au campus universitaire et est situé le long du Boulevard de Breucq. Il sera emprunté par les usagers du Grand Stade passant par la Cité Scientifique. Il constitue ainsi un espace "vitrine" de l'Université.
Terrain d'athlétisme		Parking	Désimperméabilisation de la parcelle (débitumisation le cas échéant, remplacement de la terre superficielle déplacée et labourage du sol). Semis d'herbe (espèces et génotypes adaptés aux terrains de sport, si possible locaux).	Terrain de sport / espace vert, élément de la trame verte du campus.	
Sous viaduc métro		Parking et emprise chantier n°2	1 – Transférer une partie à LMCU pour élargir le Bd Langevin et sécuriser la sortie des piétons 2 – Réalisation d'un parvis d'accès piétons/vélos vers l'intérieur du campus, de même nature que le parvis de la station Cité Scientifique, selon le plan fourni par l'Université. 3 - Le reste de la parcelle sera remise en herbe sur sous-sol perméable.	Parvis d'accès Sud vers le cœur du campus. Extrémité Sud de l'axe piéton/cycliste Nord/Sud traversant le campus.	Cession de terrain à faire traiter par le Rectorat L'Université prolongera cette parcelle en aménageant une liaison douce entre les deux stations de métro.
Derrière clinique		Emprise chantier n°1	Remise en herbe.	Elément de la trame verte	Parcelle à négocier en partie avec la Clinique Médico-Psychologique

